

Département de la MANCHE
Canton de LES PIEUX
Commune de HELLEVILLE

Séance du 5 mai 2009

L'an deux mille neuf, le cinq mai à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique et ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-François LAMOTTE, Maire

Etaient Présents : Mesdames et messieurs LAMOTTE Jean-François, Maire – LAHAYE Jean-François Adjoint- CHARDOT Bernard – LOHIER Florence – TRAVERT Françoise – LACOUR Sylvain – GUIFFARD Marylène – LEGARS Yves – DESVERGEZ Bernadette

Absents excusés : MM LECESNE Patrice Adjoint – PONS Jean –Noël
Mr Patrice Lecesne donne pouvoir à monsieur Jean-François LAMOTTE

Secrétaire de séance : Melle Françoise TRAVERT

Subvention CCAS

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention de 500 euros au Centre Communal d'Action Sociale.

Indemnité de Gardiennage de l'église

Vu, la circulaire de Mr le Préfet de la Manche en date du 4 février 2009,
Vu, la délibération du Conseil Municipal en date du 26 février 2008 fixant l'indemnité de gardiennage de l'église à 157 euros pour l'année 2008,
Considérant que cette indemnité de 157 euros est supérieure au plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales pour un gardien ne résidant pas la commune, mais que Mr l'abbé Gazengel, prêtre domicilié à Flamanville, perçoit ce montant depuis plusieurs années,
Le Conseil Municipal, par 8 voix pour et 2 abstentions, décide de continuer à verser à l'Abbé Gazengel la somme de 157 euros représentant l'indemnité de gardiennage de l'église pour 2009.

Commission des finances

La recomposition de la commission des finances sera remise à l'ordre du jour du prochain conseil en juin.

Compte rendu de la réunion avec France Telecom

Le Maire rend compte de la réunion avec France Telecom. Cette réunion fait suite à la pétition des Hellevillais sur l'accès au haut débit internet qui a été relayé aux différents intervenants par la Mairie. Cette rencontre a été demandée par la mairie pour clarifier la situation de la commune vis-à-vis du haut débit. France Télécom a confirmé que la commune n'était pas couverte à 100% et a exposé les solutions possibles (NRA zone d'ombre et Nord Net accès par satellite que fournissent France Télécom, et le WIFI que fournit Manche Numérique). Selon la solution, le coût financier varie. Une réunion va être organisée avec la CCP et Manche Numérique fournisseur de la solution WIFI qui permettra d'affiner la solution

possible pour donner l'accès au haut débit à tous les Hellevillais voir même pour renforcer le réseau.

Aménagement du bourg

Le maire informe le conseil qu'il reste le terrain de pétanque à finir par l'entreprise Eurovia.

Aménagement paysager

Le conseil travaille actuellement avec le conseil général pour le giratoire du RD 37 sur un projet à thème qui sera soumis au conseil. Les dessertes et l'autre giratoire seront engazonnés.

Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD)

Le conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas adhérer au FAJD, arguant que le CCAS est là pour étudier les dossiers des personnes en difficulté.

Questions diverses :

La fête des mères aura lieu le 14 juin 2009 à 11h30, le même jour que la kermesse de l'école.

Le conseil municipal organise le bureau de vote pour les élections européennes qui doivent avoir lieu le 7 juin prochain (bureau de vote ouvert de 8 h à 18 h).